

ADIR-MSA

Association des Dirigeants Retraités de la MSA

La lettre

n° 9 janvier 2021

contact@adir-msa.fr



*Chers collègues,
Au nom de tous les membres du conseil
d'administration, je vous souhaite, à vous et
à vos proches, une très bonne année 2021.*

*Elle sera, j'en suis certaine, meilleure que la
précédente, même si nous continuerons à
rester prudents et à limiter les inter actions
physiques.
Préservons notre santé et, surtout, gardons
le moral !*

Pascale GOBERT

La vie de l'ADIR-MSA

Les « lettres »

Vous l'avez remarqué, cette « LETTRE » a été imprimée et envoyée par la poste, comme dans le bon vieux temps... En effet, nous avons reçu de nombreux témoignages d'adhérents nous disant qu'ils ne recevaient plus la « lettre » depuis qu'elle est envoyée par voie électronique : certains n'ont pas reçu les mails d'envoi, d'autres n'ont pas ouvert les pièces jointes, d'autres ont bien trouvé la lettre mais l'ont perdue depuis... Nous avons essayé une autre formule, en passant par le site internet, mais c'est encore pire car il faut un mot de passe que beaucoup ont oublié, perdu, etc (c'est votre date de naissance !).

Bref, la « lettre » étant le principal vecteur d'information de notre association, et celle-ci est la 9^{ème} depuis deux ans, le conseil d'administration a considéré qu'il était essentiel que tous les adhérents la reçoivent et puissent la lire et la relire à volonté...

Nous avons sollicité l'aide de la CCMSA et son directeur général, François-Emmanuel BLANC, nous a confirmé que les opérations d'édition et d'expédition pourraient être réalisées par la caisse centrale, nous l'en remercions vivement.

Réunion du Conseil d'Administration : Le conseil s'est réuni en visio conférence le 7 décembre et les points suivants ont été débattus :

- la diffusion des « lettres » sous forme papier, comme expliqué ci-dessus,
- le montant de la cotisation : dans la mesure où, désormais, deux réunions du conseil sur trois se tiendront par visio conférence, les dépenses de l'association vont se réduire puisqu'il s'agissait essentiellement de frais de déplacement ; aussi le conseil va proposer à l'assemblée générale de réduire le montant de la cotisation des années à venir et de le passer à 40 € (au lieu de 45 €). Par ailleurs, au cours de l'année 2020, nous avons eu très peu de dépenses, aussi le conseil a souhaité faire une ristourne de 10 € à valoir sur la cotisation 2021.
- La réunion régionale de Rennes : annulée du fait de la crise sanitaire, cette réunion est programmée à nouveau pour septembre 2021.
- Information sur le changement de nom de la FNAROPA, qui devient INITIATIV' RETRAITE, marquant ainsi une plus grande ouverture sur le monde de la retraite, au-delà des seules OPA.

L'assemblée générale : vous trouverez dans cette « lettre » la convocation pour l'AG qui se tiendra à huis clos, par visio conférence, le vendredi 5 février 2021 matin. C'est grâce à l'abonnement de la FNAROPA (désormais « Initiativ' Retraite ») à l'outil ZOOM pro que nous pouvons tenir cette assemblée, et tous ceux qui disposent d'un ordinateur, d'une tablette (même d'un téléphone mais pas pratique) pourront se connecter à l'aide du lien que nous vous communiquerons. Le vote des résolutions se fera par correspondance, mais il est important de se connecter car nous aurons la participation du directeur général de la CCMSA, celle du président de la FNAROPA et celle du président du SNADMSA. Enfin, nous aurons comme chaque année, l'élection du tiers sortant du conseil.

Le site internet : Le site de l'ADIR-MSA , hébergé sur celui de la FNAROPA (Initiativ' Retraite), est très peu visité par nos adhérents... pourtant, en se connectant chacun peut avoir accès à de multiples informations sur la vie des retraités (site FNAROPA) et retrouver nos « lettres » et résumés des compte-rendus de nos conseils. Pour se connecter : aller sur le site www.fnaropa.fr ,

Dans le pavé « connexion adhérent » entrez votre nom puis le mot de passe est votre date de naissance au format jj/mm/aaaa. Vous allez sur « votre espace adhérent » et vous avez une rubrique « accueil ADIR-MSA »

Pour nous joindre : Donnez-nous votre avis, suggérez des idées d'informations, donnez-nous les adresses de futurs adhérents... contact@adir-msa.fr ou gobert.pascale@gmail.com

Bobigny, le 10 janvier 2021

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Cher(e) collègue,

Vous êtes cordialement invité à participer à l'Assemblée Générale de l'ADIR-MSA qui se tiendra

***Le vendredi 5 février 2021 à 10 h
A huis clos, par visio conférence***

Sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'AG du 30 janvier 2020
2. Rapport d'activité et rapport moral
3. Compte-rendu financier
4. Fixation de la cotisation
5. Résolutions
6. Election partielle au conseil d'administration : 4 postes à pourvoir
7. Questions diverses

Compte tenu des circonstances particulières liées à la crise sanitaire, le vote des résolutions sera fait par correspondance, y compris par les adhérents qui se connecteront lors de la visio conférence ; aussi, je vous remercie de bien vouloir nous renvoyer le bulletin de vote ci-joint avant le 1^{er} février 2021, celui-ci faisant office de pouvoir si vous ne pouvez pas vous connecter.

Comme chaque année, un tiers du conseil est à renouveler ; nous avons reçu une nouvelle candidature et trois administrateurs sortants se représentent.

Nous entendrons une intervention du président de l'Initiative Retraite, du président du SNADMSA et le directeur général de la CCMSA, prendra la parole en fin de réunion.

Nous comptons sur votre présence virtuelle et, dans l'attente de nous revoir, je vous adresse mes salutations très cordiales

Pascale GOBERT

Présidente

Bulletin de vote

Nom
Prénom

Résolutions*

*rayer la mention inutile

1^{ère} résolution sur le quitus : « Après avoir pris connaissance du rapport d'activité, l'assemblée générale approuve ce rapport et donne quitus de sa gestion au conseil d'administration. »	OUI	NON	Abst.
2^{ème} résolution sur l'approbation des comptes : « L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils lui sont présentés et constate l'excédent de l'exercice, soit 2 921,19 €	OUI	NON	Abst.
3^{ème} résolution sur le montant de la cotisation annuelle : « L'Assemblée Générale décide de fixer le montant de la Cotisation annuelle à 40 €. A titre exceptionnel, une ristourne de 10 € sera appliquée sur ce montant en 2021 portant celle-ci à 30 € »	OUI	NON	Abst.

Elections au conseil d'administration

Un tiers du conseil étant renouvelé chaque année, 4 postes à pourvoir, sont candidats :

Pascale GOBERT (2 ^{ème} mandat)	OUI	NON	Abst.
Françoise JEANNEAU (1 ^{er} mandat)	OUI	NON	Abst.
Michel PICARD (2 ^{ème} mandat)	OUI	NON	Abst.
Jacques ROLLAND (2 ^{ème} mandat)	OUI	NON	Abst.

Bulletin à retourner à la présidente, soit par courrier, soit par mail :

Pascale GOBERT, 4 square de Tocqueville 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

Gobert.pascale@gmail.com ou contact@adir-msa.fr

Prévoyez-vous de vous connecter à la visio-conférence le 5 février ? OUI NON

Si oui, nous vous enverrons par mail un lien quelques jours avant la réunion : pensez à regarder vos spams ! Si vous n'avez rien reçu le 4 février, adressez un mail à Pascale GOBERT, adresse ci-dessus, qui vous renverra le lien.

Assemblée générale 5 février 2021

Rapport d'activité

Le rapport d'activité s'articule autour des points suivants : la vie du conseil d'administration, la communication, le recrutement de nouveaux membres, les partenariats.

Le conseil d'administration s'est réuni trois fois en 2020, dont deux fois à distance, grâce à la FNAROPA qui met à notre disposition son abonnement à Zoom Pro. Les résumés des compte-rendus des réunions sont publiés sur le site internet de l'ADIR-MSA, permettant à chacun de prendre connaissance des points traités : nouvelles adhésions, réalisation d'un annuaire des membres, décisions relatives au Chêne Vert, organisation d'une journée à Rennes, politique et support de communication de l'association, partenariats.

Le conseil a également décidé de proposer à l'Assemblée Générale de réduire le montant de la cotisation, dans la mesure où les réunions du conseil se feront « à distance » pour la majorité d'entre elles, générant beaucoup moins de frais ; pour 2021, le conseil propose, en complément, de faire une ristourne exceptionnelle de 10 €, passant la cotisation 2021 à 30 € seulement.

La communication : c'est la raison d'être essentielle de l'ADIR-MSA, qui passe par la réalisation de « lettres », le site internet, des rencontres régionales. Cette année, nous avons édité 4 lettres envoyées par mail, sauf aux 8 adhérents qui préfèrent les recevoir par courrier. Ces lettres ont présenté les travaux du conseil, des informations sur la vie de la MSA, et nous avons souhaité donner la parole à des Directeurs Généraux de caisses qui ont ainsi pu témoigner de leur activité en période de confinement. Dans ces lettres, nous donnons aussi des nouvelles de nos partenaires, le SNADMSA et des informations sur l'environnement du retraité (santé, retraite...). Plusieurs adhérents nous ayant fait savoir que la diffusion par mail n'était pas pertinente, le conseil a décidé d'envoyer désormais la « lettre » par courrier, grâce à l'aide de la caisse centrale qui accepte de se charger de la logistique.

Nous avons cependant un grand regret : le site internet, hébergé par la FNAROPA, est très peu regardé alors que chacun peut y retrouver de nombreuses informations telles que l'annuaire de l'association, les compte rendus du conseil, les « lettres », les nominations en MSA etc.

Enfin, nous avons programmé une rencontre régionale à Rennes, sur deux jours, qui a dû être annulée du fait de la crise sanitaire, mais que nous prévoyons d'organiser à nouveau en septembre 2021.

Le recrutement de nouveaux membres est toujours une forte préoccupation et nous avons tout juste réussi à contenir les 6 départs (3 démissions et 3 décès) par 6 adhésions. Le fait que de plus en plus de cadres de direction ont une faible ancienneté en MSA, la réduction du nombre d'agents de direction, avec 35 caisses, expliquent en partie la difficulté à recruter de nouveaux membres.

Les partenariats : Notre adhésion à la FNAROPA (désormais *INITIATIV'Retraite*) nous permet de disposer d'informations pertinentes sur l'environnement du retraité, et aussi nous pouvons utiliser son abonnement de visio conférence pour nos propres réunions. Au titre des partenariats, nous disposons de deux postes au sein du conseil d'administration du SNADMSA, ce qui nous permet de rester informés de l'actualité de la vie syndicale des agents de direction et nous fournit une tribune pour faire connaître l'Adir-MSA.

Rapport financier

Les comptes de l'exercice 2020 ont été arrêtés au 31 décembre 2020.

Le compte de résultats fait apparaître un excédent de 2921,19 euros résultant de

- Recettes : 3 569,37 €
- Charges : 648,18 €

Le bilan fait apparaître un total général de 8 627,24 euros

1. Compte de résultats

Dans le budget 2020, les recettes étaient estimées à 4 550 € et les charges à 4 044 €, soit un résultat prévisible excédentaire de 506 €.

Les réalisations : Les recettes s'élèvent à 3 569,37 €, et sont donc égales à 78 % des prévisions (- 980,63 €). Cette réalisation, nettement inférieure aux prévisions, a essentiellement pour motif un nombre de cotisants moindre que prévu, 78 au lieu de 100.

Les produits financiers sont moindres que prévus (69%). Il s'agit des intérêts produits par les placements 2019 sur le livret A et enregistrés au 1^{er} janvier 2020.

L'année 2020 a permis de préciser la situation concernant les abonnements au Chêne Vert. 3 adhérents sont abonnés par l'ADIR-MSA pour un montant individuel de 7 euros. D'où une recette nouvelle de 21 euros. Une recette exceptionnelle de 4 € a été enregistrée, correspondant à une ristourne accordée par la FNAROPA de 0,5 euros par abonnement au chêne vert pris par l'ADIR MSA.

Les dépenses : Les charges s'élèvent à 648,18 €. Elles représentent 16 % du montant prévu soit - 3 395,82 euros. D'où le résultat fortement excédentaire de **2 921,19 euros**.

Ce constat résulte principalement des effets de la crise sanitaire qui ont réduit à zéro les frais de déplacement pour le conseil d'administration.

La cotisation à la FNAROPA est plus faible que prévue compte tenu d'une facturation pour un nombre de 77 adhérents à mi 2020 au lieu de 100 prévus.

Les frais postaux et frais de communication (hébergement du site internet) ont été moindres que prévus. Il s'agit de dépenses d'un faible montant.

Notons que le Crédit Agricole de Franche-Comté n'a pas facturé de frais de gestion pour le compte ADIR-MSA.

2. Bilan :

Le pied de bilan s'élève à **8631,24 euros**.

Ce montant correspond aux fonds propres de l'association 5740,42 €, montant auquel

- est ajouté l'excédent de l'exercice : 2921,19 euros
- est ajouté le montant de 4 euros, chèque reçu de la FNAROPA et non encaissé au 31 décembre 2020
- est retiré le montant de 34,37 euros correspondant aux intérêts du livret A pour 2019 servis au 1^{er} janvier 2020 mais comptabilisés sur les comptes 2019.

3. Approbation des comptes : Le Conseil d'administration a arrêté les comptes 2020 tels que présentés et propose à l'assemblée générale de les approuver.

ADIR-MSA Comptes 2020							
CHARGES				PRODUITS			
INTITULÉ	Réalisé 2020	Budget 2020		INTITULÉ	Réalisé 2020	Budget 2020	
Fournitures Bureau	0,00	50,00		Emission Butterfly			
Repas				Remboursements divers			
BUTTERFLY				Cotisations	3 510,00	4500,00	
FNAROPA	385,00	500,00		Abonnements Chêne Vert	21,00		
Assurance	100,16	138,00		Repas participation			
Chêne Vert	56,00	56,00		Produits financiers	34,37	50,00	
Annonces et insertions				Produits exceptionnels	4,00		
Communication	29,84	50,00					
Conseil d'administration							
Frais déplacements CA	0,00	3200,00					
Réception représentation							
Frais postaux et téléphone	27,18	50,00					
Frais bancaires							
Charges exceptionnelles	50,00						
Total	648,18	4044,00		Total	3 569,37	4550,00	
RÉSULTAT (excédent)	2 921,19	506,00		RÉSULTAT (déficit)			
TOTAL GENERAL	3 569,37	4550,00		TOTAL GENERAL	3 569,37	4550,00	

ACTIF	SOLDE 31/12/2020	OPÉRATIONS 2020		SOLDE 31/12/2019
		CREDIT	DÉBIT	
COMPTE COURANT	127,24	3 969,37	4 548,18	706,05
Dont Produits Charges		3 569,37	648,18	
Dont mouvements livret A		400,00	3 900,00	
LIVRET A	8 500,00	3 500,00	34,37	5 034,37
Total	8 627,24			5 740,42

ADIR-MSA BILAN

ACTIF			PASSIF		
Comptes	2020	2019	Comptes	2020	2019
			FONDS PROPRES	5 740,42 €	6 258,87 €
			REPORT à NOUVEAU	4,00 €	0,00 €
			RÉSULTAT exercice en cours	2 921,19 €	-566,45 €
CRÉANCES D'EXPLOITATION	- €	- €			
-Produits à recevoir : cotisations	- €	- €			
-Produits à recevoir : Butterfly	- €	- €			
-Produits à recevoir : Taxes	- €	- €			
-Produits à recevoir : Autres	- €	- €			
-Créances douteuses	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
CRÉANCES DIVERSES			DETTES DIVERSES	- €	48,00 €
- Avances et acomptes	0,00 €	0,00 €	-Produits constatés d'avance	-34,37 €	48,00 €
- Chèques reçus non encaissés	4,00 €	- €	-Charges à payer	- €	- €
COMPTES BANCAIRES :	8 627,24 €	5 740,42 €	-Chèques émis non encaissés	- €	- €
- COMPTE D'ÉPARGNE	8 500,00 €	5 034,37 €			
- COMPTE COURANT	127,24 €	706,05 €			
TOTAL GÉNÉRAL	8 631,24 €	5 740,42 €	TOTAL GÉNÉRAL	8 631,24 €	5 740,42 €

Fixation de la cotisation

Comme on peut le constater à l'examen des comptes de l'association, une forte proportion des dépenses est, habituellement, consacrée au remboursement des frais de déplacement des membres du conseil d'administration. La crise sanitaire nous a donné l'occasion de tester et de mettre en œuvre les réunions de bureau et de conseil par visio conférence, et le conseil a décidé que désormais, deux réunions sur trois se dérouleraient à distance, générant ainsi de moindres frais de déplacement.

Par ailleurs, nous avons décidé de diffuser nos « lettres » par courrier, ce qui pourrait se traduire par de nouvelles dépenses ; la Caisse Centrale ayant accepté de nous apporter son aide en ce domaine, nous sommes en mesure de proposer une baisse durable de la cotisation, qui passera, si l'assemblée générale donne son accord, de 45 € à 40 €.

Pour l'année 2021, à titre exceptionnel, une ristourne de 10 € sera appliquée à chaque cotisant, ramenant ainsi la cotisation à 30 €.

Elections au conseil d'administration

Le conseil est renouvelé par tiers chaque année donc 4 postes sont à pourvoir : trois des administrateurs sortants se représentent : Pascale GOBERT, Michel PICARD et Jacques ROLLAND ; une nouvelle candidature a été reçue, Françoise JEANNEAU.

Nous vous rappelons que, chaque année, de nouvelles candidatures peuvent se faire connaître et nous vous invitons dès aujourd'hui, à vous manifester si vous souhaitez être candidat au conseil en 2022.

Pour information, voici la composition actuelle du conseil :

Pascale GOBERT (présidente) ; Jacques ROLLAND (vice-président) ; Marie-Christine CHAMBE (trésorière) ; Jean BOISSIERE ; Jean-Luc CERNEAU ; Fabienne LAGOEYTE ; Bernard PERRIER ; Michel PICARD ; Christian PINSAC ; Madeleine TALAVERA ; Christiazn VIOLET ; Pierre VIRLOGEUX.